

# Développement des activités œenotouristiques

## REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Date limite de dépôt : du 1er mai 2024 au 31 décembre 2028.

### Présentation du dispositif

Cette aide est conçue pour promouvoir le développement d'offres novatrices pour un œenotourisme durable, varié et unique, en accord avec les stratégies des régions labellisées « Destinations Vignobles et Découvertes » et en réponse aux besoins des clients.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les établissements labellisés ou visant une labellisation « Vignobles et Découvertes » de l'offre œenotouristique sur le périmètre des « Destinations Vignobles et Découvertes » en vigueur :

- entreprises (PME)
- associations

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont éligibles les projets de :

- création ou le développement d'une offre structurante ou à défaut d'une gamme d'expériences œenotouristiques multiples d'un minimum de trois offres
- création de nouveaux services adaptés aux besoins des clientèles de la filière
- mise en place d'outils d'interprétation à destination du grand public propres à valoriser un collectif, une activité, une pratique durable, une entreprise ou un producteur
- développement de visites d'entreprises ou de producteurs afin de valoriser leur savoir-faire.

Le projet devra se situer sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les travaux et prestations devront être réalisés dans le respect des normes en vigueur par des entreprises spécialisées.

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- aménagements et équipements d'espaces d'accueil et d'animation pour les clientèles touristiques,
- aménagements extérieurs strictement dédiés aux activités touristiques,
- supports de médiation, scénographie, muséographie, intérieurs et extérieurs,
- outils numériques présentant un but touristique,
- équipements, respectueux de l'environnement, pour la pratique d'activités de pleine nature organisées et encadrées,
- création, l'aménagement et la mise en sécurité de circuits de visite,
- signalétique interne en lien avec l'offre.

## Quelles sont les particularités ?

### — Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- renouvellement de mobilier ou les travaux de rafraîchissement sans plus-value œnotouristique,
- boutiques ou de points de ventes ou tout autre investissement en lien avec l'activité principale de vente de vins,
- dépenses liées aux activités agricoles ou de production,
- dépenses liées à une activité d'hébergement et de restaurant,
- études préalables et de conseil,
- acquisitions foncières,
- renouvellement de la signalisation réglementaire,
- aménagements routiers, VRD (voirie et réseaux divers) et parking,
- dépenses de fonctionnement,
- dépenses de location de matériel, d'achat d'outillage, de consommables et de valorisation du personnel,
- travaux se limitant uniquement à l'entretien-rénovation ou la mise aux normes des équipements et bâtiments.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Région s'établit à 20 % maximum du coût éligible du projet.

La subvention est plafonnée à 20 000 €.

Le seuil minimum de dépenses éligibles est fixé à 10 000 €.

Des bonifications peuvent être attribuées en fonction des écoconditions et de l'obtention du label « Tourisme et Handicaps ».

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme en ligne de la région.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
  - › Règle de minimis n°2023/2831

---

## Organisme

### REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**  
4 sq Castan  
CS 51857  
25031 BESANÇON Cedex  
Téléphone : 0 970 289 000

---

## Déposer son dossier

- <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=TO-OENOT>

---

## Fichiers attachés

- [Règlement et référentiel éco conception](#) (30/04/2024 - 0.42 Mo)